



ERDF et le CNML s'engagent pour l'emploi des jeunes

Le 26 avril 2013 à l'Assemblée nationale, en présence du premier ministre Jean-Marc Ayrault, Michèle Bellon, présidente du directoire d'ERDF et Jean-Paul Dupré, président du Conseil national des missions locales (CNML) ont signé une convention de partenariat pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Les missions du CNML

Créé en 1990 et rattaché au ministère de l'emploi, le Comité national des missions locales (CNML) a pour mission principale d'animer le réseau des 450 missions locales implantées sur le territoire. Ce réseau constitue un véritable service public dédié à l'insertion des jeunes.

Une mission locale est une association loi 1901 qui assure trois missions : l'accès à l'emploi, la formation, l'insertion sociale des jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire. Elle est présidée par la collectivité territoriale à l'initiative de sa création.

Une coopération qui porte des enjeux communs et qui s'inscrit dans la durée

ERDF et le CNML portent des enjeux sociétaux importants et qui sont au cœur du projet de l'entreprise : l'insertion professionnelle, plus largement l'emploi et la formation, le développement local et la proximité avec les territoires.

Plusieurs conventions ont déjà été conclues entre des missions locales, des associations régionales et des unités ERDF, notamment en Mayenne et en Poitou-Charentes où ERDF a conclu en 2012 des accords à l'échelle départementale et régionale.

Forts de ces accords, ERDF et le CNML conviennent de définir un cadre de partenariat national afin d'améliorer l'information des jeunes accueillis dans les missions locales et de favoriser leur accès à l'emploi.

Selon les besoins et les attentes des acteurs locaux, de nouvelles conventions régionales et locales pourront être conclues dans le cadre de cet accord national.

Contact(s)

Direction du développement
Jean-Pascal Chiarelli
01 81 97 49 73

Direction des ressources
humaines
Daniel Cherel
01 81 97 45 21

Des mesures concrètes au service de l'emploi des jeunes

Ce partenariat vise à :

- sensibiliser et informer sur les métiers d'ERDF et leurs modalités d'accès ;
- organiser des visites de site afin de faire découvrir le monde de l'entreprise ;
- associer les missions locales à des manifestations sur l'emploi (forums sur les métiers, journées portes ouvertes...);
- communiquer aux missions locales les perspectives de recrutements ouvertes au public « jeune » ;
- intégrer les candidatures proposées par les missions locales, dans le cadre du processus de recrutement ERDF ;
- favoriser le développement des actions de parrainage vers l'emploi en proposant aux salariés volontaires de l'entreprise de s'impliquer dans ces actions ;
- faciliter le déplacement des jeunes lors de leurs recherches d'emploi.

La mise en œuvre de cette convention sera examinée une fois par an par un comité national de suivi.



Conseil national des missions locales

Le Conseil national des missions locales en quelques chiffres

Pour 2012 :

- 450 missions locales
- 6 000 points d'accueil
- 11 000 salariés
- 1 366 000 entretiens avec des jeunes
- 505 000 jeunes ont eu accès à un emploi ou à une formation